



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 25 FEVRIER 2025.**

Conseillers en exercice	:	33
Présents	:	21
Pouvoirs	:	7
Absent excusé	:	1
Absents	:	4

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq Février, à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire et sur convocation qui leur a été adressée le dix-neuf Février deux mille vingt-cinq.

**Etaient présents :**

M. Paul CARRERE, Maire,  
M.M. Isabelle CANTEGREIL, Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY, Rose-Marie ABRAHAM, Claude LABORDE, Christelle GUILHEMSAN, Anaïs CADIS, Daniel BIREMONT, Nathalie MOMEN, Adjoint  
M.M. Philippe BOUCHONNEAU, Martine COULOUDOU, Daniel REISEMBERG, Marie-Christine ALTIMIRA, Véronique CARRERE, Didier STEVENIN, Angéline GUILHEMSAN, Nacira LAROUSSE, Christian PIT, Arnaud BRUNET, Philippe ESPUNA, Katia LEFEVRE

**Absents excusés ayant donné Pouvoirs :**

M. Yannick VILLATORO à Mme Anaïs CADIS  
M. Alain CLOUTOUR à M. Daniel BIREMONT  
Mme Pascale MOURIERE à M. Philippe ESPUNA  
M. Michel GOURDON à M. Claude LABORDE  
M. Nicolas MATHIO à M. Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY  
Mme Céline BROQUERE à Mme Christelle GUILHEMSAN  
Mme Anaïs BAREYT à Mme Nacira LAROUSSE

**Absent excusé :**

M. Mickael EECKHOUDT

**Absents :**

M.M. Cyril BIREMONT, Luc SCOGNAMIGLIO, Pierre GALIBERT, Annick CREISMEAS

**Secrétaire de séance :**

M. Claude LABORDE

**Point 12 de l'ordre du jour.**

**Délibération n° 2025.021.**

**Objet : DEMANDE DE FINANCEMENTS POUR LA CREATION DE DEUX ESPACES TESTS MARAICHERS. ABROGE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2024.28**

**Point 12 de l'ordre du jour.****Délibération n° 2025.021.****Objet : DEMANDE DE FINANCEMENTS POUR LA CREATION DE DEUX ESPACES TESTS MARAICHERS. ABROGE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2024.28**

VU la délibération n° 2024.28 du conseil municipal du 14 mars 2024 portant sur la demande de financements pour la création d'une régie maraîchère sur le domaine de Moré,

CONSIDERANT que le plan de financement doit être modifié suite à la réception de certains devis,

Il convient d'abroger et remplacer cette délibération comme suit :

Madame Isabelle CANTEGREIL rappelle au Conseil Municipal que la Commune souhaite créer des Espaces Tests pour maraîchers « bio » pour fournir son restaurant scolaire. Ces Espaces Tests s'implanteraient sur des terrains appartenant à la Commune, sis au lieu-dit Moré. Ces terrains font l'objet d'une demande de distraction de ces parcelles du Régime Forestier ainsi que d'une demande conjointe de défrichement auprès des services de la DDTM.

Descriptif du projet :

Le projet, en lien avec le dispositif départemental ETAL 40, consiste à installer deux maraîchers sur 1,5 ha chacun et pour une durée de 3 années. Les fruits et légumes produits seront destinés à alimenter principalement le restaurant scolaire situé à côté.

L'estimation des coûts est de 72 698,96 € HT qui comprend la main d'œuvre des travaux en régie pour 2 688€, mais qui n'est pas éligible aux subventions.

Par ailleurs le coût du boisement compensateur est estimé à 30 000 € HT.

Plan de financement des travaux éligibles :

Travaux de défrichement parcelle B020	BHM	9 600,00 €
Travaux Broyage rémanents	Duport Guy	4 650,00 €
Bloc sanitaire	GB	21 622,78 €
Mise en conformité tête forage	SEE Roquebert	4 050,00 €
Branchement assainissement	SYDEC	3 401,79 €
Branchement eau potable	SYDEC	5 879,10 €
Branchement électrique	SYDEC	7 291,00 €
Fournitures travaux en régie Béton fibré	Point P	1 741,58 €
Fondation dalles	Point P	2 224,46 €
Aire lavage et assainissement	Frans bonhomme	3 874,03 €
Grave	Carrières Lafitte	603,00 €
Equipement électrique	Yess	1 812,71 €
Alimentation électrique pompe	REXEL	3260,51 €

**Base subventionnable****70 010,96 €**

Le début des travaux est prévu sur le second semestre 2024 pour une ouverture des espaces tests au 1<sup>er</sup> Septembre 2025.



Ces travaux peuvent faire l'objet d'un soutien financier de la part de l'Etat au titre de la DETR/DSIL à hauteur de 20% du montant HT, et de la part du fonds FEADER/LEADER à hauteur 60% des dépenses subventionnables.

Le Plan de financement est ainsi arrêté :

Montant total de l'opération : 72 698,96 € H.T.  
Dépenses subventionnables retenues : 70 010,96 € H.T.

DETR/DSIL ou autre financement Etat	14 002,19 €	20% base subventionnable
FEADER/LEADER	42 006,58 €	60% base subventionnable
Autofinancement	<u>16 690,19 €</u>	
	<b>72 698,96 €</b>	

Après débats,

Le Conseil Municipal, à mains levées, à l'unanimité

**DECIDE :**

- .De la réalisation des travaux d'installation de deux Espaces Tests maraîchers à Morcenx-la-Nouvelle
- .D'adopter le plan de financement ci-dessus exposé
- .De solliciter les aides financières de l'Etat (Contrat de Ruralité (DSIL) et/ou DETR).
- .De solliciter les aides financières auprès du fonds FEADER/LEADER
- .Que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2025

*Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>*

Fait à Morcenx-la-Nouvelle, le 25/02/2025.

Le Secrétaire de séance,  
Claude LABORDE.

Le Maire,  
Paul CARRERE



Copies : Préfecture  
Chrono - Dossier CM  
Compta - ELt - FT